

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 31 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Jean-François DENIS - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Frédéric DUTOIT - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Renée MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-Françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Sylvie ANDRIEUX représentée par Charles VIGNY - Jean-Iuc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM représenté par Martine VASSAL - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Marc POGGIALE - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Olivier AGULLO - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Magali GARDE représentée par René MALLEVILLE - Samia GHALI représentée par Jacqueline DURANDO - Bruno GILLES représenté par Bernard SUSINI - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bernard JACQUIER représenté par Sabine BERNASCONI - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Marie-Louise LOTA représentée par Jérôme ORGEAS - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jacqueline MAURIC représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean MONTAGNAC représenté par Eric DIARD - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Joëlle BOULAY - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Antoine ROUZAUD représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Lionel ROYER PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Arlette SALVO représentée par Patrick BORE - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - René TAVERA représenté par Gérard FERREOL - Clément YANA représenté par Gabriel PERNIN - Karim ZERIBI représenté par Jean-Pierre FOUQUET.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Olivier BLANC - Claude DAUMERGUE - Mireille FOURNERON - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Marie-José PEREZ - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 31 Octobre 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**RNOV 006-678/13/CC**

**■ Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 - Enveloppe FEDER "Quartiers sensibles" axe 4 - mesure 1. Reprogrammation et attribution de subventions.  
DES 13/10491/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidate à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Planifié sur une durée de six ans (soit jusqu'en décembre 2013 pour sa programmation et décembre 2015 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre Contrats Urbain de Cohésion Sociale de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane et Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Les grands axes stratégiques sont :

- soutien à l'économie et à l'emploi,
- accessibilité et mobilité,
- cohésion sociale et territoriale.

Le Préfet de Région, par courrier du 5 mai 2008, a notifié à Marseille Provence Métropole l'attribution d'une subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » de 9 874 991 euros dont 260 366 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 19 749 982 euros (Commission Régionale de Programmation du 11 avril 2008).

Une convention de gestion de cette subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » approuvée par délibération DEV 001-457/CC du 28 juin 2008, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 29 octobre 2008.

A ce jour, 82 opérations ont été programmées pour un montant total FEDER de 8 359 584,28 euros (85% de l'enveloppe) sur une dépense éligible totale de 19 407 681,12 euros.

C'est à ce titre que trois porteurs de projet ont déposé à la Direction Europe et Subventions un dossier de demande de subvention FEDER. Il s'agit de :

- n°46497 Marseille Provence Métropole pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Projet Noailles » ; demande de subvention FEDER de 252 571 euros sur une dépense éligible de 505 142 euros HT.

**Signé le 31 Octobre 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013**

- n°46696 Association Planète Emergence pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Nouvel espace culturel des quartiers Nord » ; demande de subvention FEDER de 120 000 euros sur une dépense éligible de 380 000 euros TTC.
- n°47010 Association ADAI pour une demande de soutien à la réalisation du projet « PR2I » ; demande de subvention FEDER de 30 000 euros sur une dépense éligible de 60 527 euros TTC.

De plus, quatre bénéficiaires ont demandé par courrier, la reprogrammation de leurs opérations. Il s'agit de :

- n°40455 : association ID Méditerranée pour l'opération «Valoriser et mobiliser les commerçants et artisans de proximité Centre-ville de Marseille au service du développement économique et de la GUP» dont l'aide FEDER de 49 789 euros sur une dépense éligible de 127 418 euros TTC a été votée en conseil de communauté du 14 décembre 2012.  
Par courrier du 6 juin 2013, le bénéficiaire demande une prolongation des délais de fin d'opération de quatre mois, soit jusqu'au 30 octobre 2013.
- n°40881 : Habitat Marseille Provence pour l'opération « projet sud : aménagement paysager de la résidence de la Valbarelle avec jardins collectifs et intergénérationnels » dont l'aide FEDER de 155 080 euros sur une dépense éligible de 310 160 euros TTC a été votée en conseil de communauté du 29 juin 2012.  
Par courrier du 20 juin 2013, le bénéficiaire demande une prolongation des délais de fin d'opération d'un an, soit jusqu'au 30 décembre 2014.
- n°42238 : Système Friche Théâtre pour l'opération « Quartiers créatifs Belle de Mai » dont l'aide FEDER de 354 605 euros sur une dépense éligible de 709 209 euros HT a été votée en conseil de communauté du 14 décembre 2012.  
Par courrier reçu le 5 juillet 2013, le bénéficiaire demande une modification du plan de financement sans modification du montant de l'aide FEDER et du coût de l'opération.
- n°42893 : association Le Cabanon des minots pour l'opération « le petit cabanon » dont l'aide FEDER de 186 000 euros sur une dépense éligible de 380 025,39 euros TTC a été votée en conseil de communauté du 22 mars 2013.  
Par courrier du 23 juillet 2013, le bénéficiaire demande une prolongation des délais de début et de fin d'opération ainsi qu'une modification du plan de financement sans modification du montant du montant de l'aide FEDER et du coût de l'opération.

Enfin, après contrôle de service fait, un avenant à la convention FEDER est nécessaire sur l'opération suivante :

- n°437032 : association ADDAP13 pour l'opération « Le printemps des quartiers 2010 » dont l'aide FEDER de 52 258 euros sur une dépense éligible de 107 230 euros TTC a été votée en conseil de communauté du 28 juin 2010.  
Suite à la transmission de la demande de solde de l'opération et à la diminution des contreparties réellement mandatées, le contrôle de service fait, conclut au mandatement d'un montant de la subvention FEDER dû inférieur au montant conventionné mais avec un taux d'intervention supérieur. Une reprogrammation est donc nécessaire.

Suite au Comité technique de programmation MPM FEDER/FSE du 26 septembre 2013 et du comité Elus Europe du 7 octobre 2013, a été donné :

- 1) un avis défavorable à la prolongation des délais de fin de réalisation de l'opération n°40455 : association ID Méditerranée «Valoriser et mobiliser les commerçants et artisans de proximité Centre-ville de Marseille au service du développement économique et de la GUP» ;
- 2) un avis favorable à la reprogrammation des opérations suivantes :

**Signé le 31 Octobre 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013**

-n°40455 : association ID Méditerranée pour l'opération «Valoriser et mobiliser les commerçants et artisans de proximité Centre-ville de Marseille au service du développement économique et de la GUP» pour modification de l'annexe financière.

-n°40881 : Habitat Marseille Provence pour l'opération « projet sud : aménagement paysager de la résidence de la Valbarelle avec jardins collectifs et intergénérationnels » pour prolongation des délais de fin d'opération.

-n°42238 : Système Friche Théâtre pour l'opération « Quartiers créatifs Belle de Mai » pour modification du plan de financement en dépenses et ressources.

-n°42893 : association Le Cabanon des minots pour l'opération « le petit cabanon » pour modification des dates de début et de fin d'opération et modification du plan de financement en dépenses.

-n°437032 : association ADDAP13 pour l'opération « Le printemps des quartiers 2010 » pour modification du montant et du taux d'intervention de la subvention FEDER conventionnée.

3) un avis favorable à l'attribution des aides FEDER suivantes :

- 252 571 euros sur une dépense éligible de 505 142 euros HT à Marseille Provence Métropole pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Projet Noailles » n°46497.

- 120 000 euros sur une dépense éligible de 380 000 euros TTC à l'association Planète Emergence pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Nouvel espace culturel des quartiers Nord » n°46696.

- 28 233 euros sur une dépense éligible de 58 233 euros TTC à l'association ADAI pour une demande de soutien à la réalisation du projet « PR2I » n°47010.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

##### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 « Axe 4-1 » initié par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 et le courrier de notification du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 5 mai 2008 ;
- La délibération DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008 ;
- La délibération FCT 007-1855/10/CC du 25 mars 2010 ;
- La Commission Régionale de Programmation du 16 février 2012 ;
- Les demandes de subvention FEDER présentées par les porteurs de projet ;
- Les demandes d'avenants aux conventions attributives présentées par les bénéficiaires ;
- Le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE gérées par Marseille Provence Métropole du 26 septembre 2013 ;
- Le comité Elus Europe du 7 octobre 2013.

#### **Sur le rapport du Président,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

Signé le 31 Octobre 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

### **Considérant**

- Que l'effet de levier de l'attribution d'une subvention FEDER à ces porteurs de projets leur permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentées ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 4.1 « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » que gère Marseille Provence Métropole ;
- Que ces opérations représentent un enjeu important pour la Communauté Urbaine non seulement en matière de création ou de maintien d'emplois mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire.

### **Après en avoir délibéré :**

### **Décide**

#### **Article 1 :**

Sont approuvées les demandes de subventions FEDER présentées par les porteurs de projets pour la réalisation des opérations entrant dans le cadre du projet Marseille Provence Métropole « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

#### **Article 2 :**

Sont attribuées les subventions FEDER suivantes :

- 252 571 euros sur une dépense éligible de 505 142 euros HT à Marseille Provence Métropole pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Projet Noailles » n°46497 ;
- 120 000 euros sur une dépense éligible de 380 000 euros TTC à l'association Planète Emergence pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Nouvel espace culturel des quartiers Nord » n°46696 ;
- 28 233 euros sur une dépense éligible de 58 233 euros TTC à l'association ADAI pour une demande de soutien à la réalisation du projet « PR21 » n°47010 .

Les subventions FEDER sont attribuées en cofinancement des projets présentés selon des plans de financement qui seront annexés aux conventions FEDER qui découleront de cette décision.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine : Sous-Politique B340 - Nature 20411 pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics et Nature 20421 pour les subventions d'équipements versées aux personnes de droit privé – Opération 2010/0089 « SG FEDER Axe 4-1 Quartiers sensibles ».

#### **Article 3 :**

Sont approuvés les reprogrammations et les avenants qui en découlent pour les opérations suivantes :

- n°40455 : association ID Méditerranée pour l'opération «Valoriser et mobiliser les commerçants et artisans de proximité Centre-ville de Marseille au service du développement économique et de la GUP» pour modification de l'annexe financière ;
- n°40881 : Habitat Marseille Provence pour l'opération « projet sud : aménagement paysager de la résidence de la Valbarelle avec jardins collectifs et intergénérationnels » pour prolongation des délais de fin d'opération d'un an, soit jusqu'au 30 décembre 2014 ;
- n°42238 : Système Friche Théâtre pour l'opération « Quartiers créatifs Belle de Mai » pour modification du plan de financement en dépenses et ressources sans modification du montant de l'aide FEDER et du coût de l'opération ;
- n°42893 : association Le Cabanon des minots pour l'opération « le petit cabanon » pour modification de la date de début et de fin d'opération et modification du plan de financement en dépenses sans modification du montant de l'aide FEDER et du coût de l'opération ;
- n°437032 : association ADDAP13 pour l'opération « Le printemps des quartiers 2010 » pour modification du montant et du taux d'intervention de la subvention FEDER conventionnée.

Est rejetée la reprogrammation, pour prolongation des délais de fin de réalisation de 4 mois, de l'opération n°40455 : association ID Méditerranée «Valoriser et mobiliser les commerçants et artisans de proximité Centre-ville de Marseille au service du développement économique et de la GUP».

**Article 4-**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer les notifications, conventions et avenants FEDER afférents à ces dossiers.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Aux Financements Européens

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Rénover et construire une ville solidaire

Christophe MADROLLE

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI